



## RESIDENCES AUTONOMIE

DAPA/Service de la Vie à domicile (SVD)

### **BILAN 2017 UTILISATION DU FORFAIT AUTONOMIE EN GIRONDE**

**En Gironde, un total de 43 CPOM a été signé sur 46 gestionnaires d'établissements (concernant 87 résidences sur 90) pour un total de 4 073 logements concernés.**

Les consolidations des différents tableaux transmis par les gestionnaires de résidences sont envoyées à la CNSA au plus tard le 30 juin de chaque année et le bilan de l'utilisation du forfait autonomie en Gironde est également présenté à la conférence des financeurs.

#### **LE FORFAIT AUTONOMIE EN GIRONDE**

##### **1/ Son Montant**

	Dotation notifiée CNSA	Dotation Gironde	Dépenses engagées	A déduire	Récupération des sommes non utilisées
2 016	883 478 €	883 478 €	851 292 €	- 32 186 €	
2 017	1 436 101 €	1 403 915 €	1 403 915 €	-	27 405 €
2 018	1 445 052 €	1 445 052 €	1 445 052 €	-	

Dotation au niveau national : 25 M€ en 2016, 40 M€ en 2017 et 2018

##### **2/ Sa répartition**

- Délibération du conseil départemental n°2016-974 du 17/10/2016 : Répartition entre gestionnaires de résidences (signataires des CPOM) basée sur le nombre de logements.
- Montant par logement : 214 € en 2016, 346 € en 2017 et 354,8 en 2018
- Envoi des arrêtés à chaque structure début JUIN 2018, pour un paiement en JUIN 2019 : Maintien du versement au logement sans modulation.

Une modulation entre gestionnaires ne sera envisagée ultérieurement que s'il est constaté une grande disparité entre les gestionnaires afin d'encourager et de valoriser les innovations, les initiatives et évolutions favorables aux développements des actions de prévention de la perte d'autonomie.

## **LES ACTIONS FINANCEES**

### **1/ Définition**

Le forfait autonomie finance les actions de prévention de la perte d'autonomie. Ces actions peuvent être ouvertes sur l'extérieur, elles peuvent être mutualisées avec d'autres structures (RA ou EHPAD par exemple).

Seules les dépenses de personnel peuvent être prises en compte (y compris les dépenses de formation du personnel dans l'objectif de développer les actions de prévention au sein de la résidence).

Les dépenses liées à la logistique, au transport des personnes ou aux achats de matériel support à l'organisation de ces actions ne sont pas prises en compte.

7 thématiques : Lien social, Activités physiques, Mémoire, Habitat/cadre de vie, Nutrition, Sommeil, Bien être et estime de soi

### **2/ Actions financées en Gironde en 2017**

**Principalement des actions collectives :**

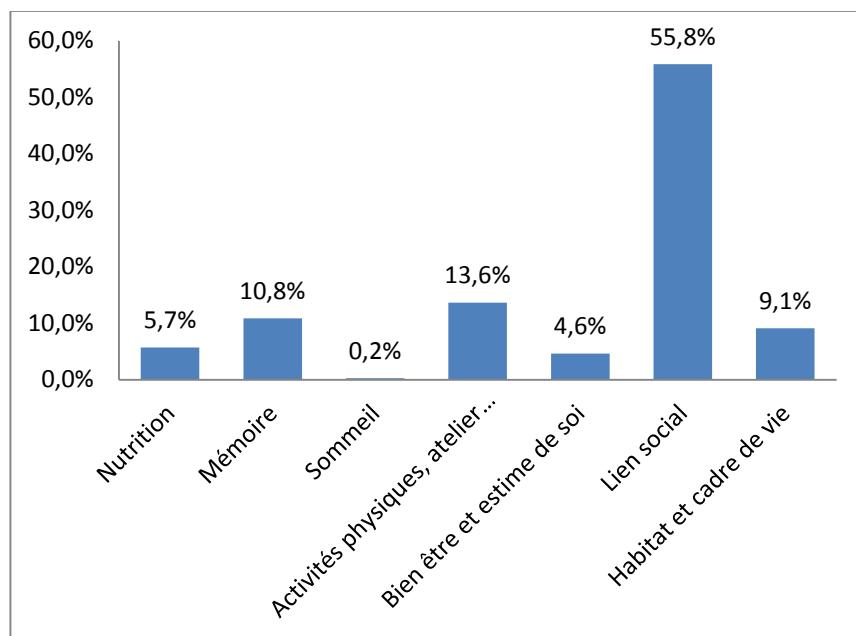
81,2% d'actions collectives en 2016 : 740 actions pour 3 978 logements (85 RA)

91,7% d'actions collectives en 2017 : 822 actions pour 4 057 logements, soit une augmentation de +10% par rapport à l'année précédente.

**Des bénéficiaires majoritairement résidents :**

En 2016 : 34,2% des bénéficiaires de ces actions ne sont pas des résidents

En 2017 : 19% des bénéficiaires de ces actions ne sont pas des résidents



**55,8% des actions organisées sont destinées à maintenir le lien social et à lutter contre l'isolement.** Domaine en diminution par rapport à 2016 au bénéfice d'autres domaines comme l'activité physique, les ateliers mémoire ou les ateliers de prévention nutrition en augmentation par rapport à 2016.

**30% des actions menées relèvent de la prévention santé** (nutrition, mémoire, sommeil, activités physiques)

#### DES EXEMPLES D'ACTIONS COLLECTIVES PAR THEMATHIQUES :

Lien social : Animations de type loto, repas festif, anniversaires, jeux de société, marché / Sorties culturelles (cinéma, musique, spectacles des écoles), parfois au sein avec l'EHPAD de proximité.

Activités physiques : Ateliers de prévention des chutes / Ateliers Physiques Adaptés (APA) avec éducateur sportif / Séances collectives de renforcement musculaire et équilibre / Gym douce ou volontaire / Yoga, Tai Chi, Sophrologie / Nursing Touch / Réunion d'information avec un ostéopathe / marche accompagnée / Ateliers d'expression corporelle / Jeux d'adresse

Habitat et cadre de vie : Aides aux démarches administratives (personnel de la structure ou écrivain public) / Jardinage et décoration de la résidence / Conférence prévention arnaques et démarchages / Bilan ergothérapeute sur l'aménagement du logement

Nutrition : Atelier culinaire, / Conférence diététicien (travail autour du goût, ou « Le Bien être dans votre assiette après 60 ans ») / Atelier nutrition

Bien être et estime de soi : Atelier art thérapie, peinture / Atelier chant / Rencontre intergénérationnelle (avec écoles, crèches, associations locales) / intervention d'une socio-esthéticienne / Massage des mains

Mémoire : Atelier Mémoire avec psychologue / Atelier informatique, multi média / Atelier lecture (portage de livres à domicile ou lecture collective) ou écriture / Atelier remue-méninges

Sommeil : Atelier relaxation / Conférence sur la prise en charge des troubles du sommeil

#### 3/ Mutualisation des actions :

14% des actions sont déclarées mutualisées, entre plusieurs résidences (essentiellement lorsque plusieurs établissements sont gérés par un seul et même gestionnaire) ou avec d'autres établissements comme les EHPAD (par exemple l'atelier mémoire organisé avec le psychologue de l'EHPAD de proximité).

#### 4/ Les intervenants :

LEURS FONCTIONS : Comme en 2016 majoritairement du personnel intervenant en tant qu'animateur (environ 54%) sur des actions de maintien du lien social. Toutefois ce domaine s'est enrichi par rapport à 2016. Le choix d'actions proposées aux résidents et destinées à favoriser le lien social est de plus en plus riche et varié (rencontres culturelles, groupes de parole, rencontres musicales, ateliers créatifs, atelier numérique, recours à un écrivain public, écriture du journal de la résidence, chorale).

Les autres fonctions identifiées sont également plus diversifiées : comme en 2016 on constate le recours à des éducateurs sportifs et des psychologues mais il est désormais également fait appel à des diététiciens, psychomotriciens ou ergothérapeutes.

**IDENTIFICATION** : Majoritairement du personnel de la structure, 37% sont des intervenants extérieurs.

Plusieurs gestionnaires ont fait le choix de recruter un animateur pour leurs résidences. Pour les gestionnaires de plusieurs résidences autonomie ces effectifs sont mutualisés sur plusieurs résidences.

L'animateur de la résidence connaît les résidents, recueille leurs besoins et encourage la participation.

Par ailleurs les postes de 12 jeunes en service civique ont été recrutés sur des missions d'accompagnement en résidence autonomie financés dans le cadre du forfait autonomie.

#### **FORMATION DES PERSONNELS :**

Parmi les retours statistiques sur les personnels des résidences autonomie, 89 personnes ont bénéficié d'une formation de sensibilisation à l'accompagnement et à la connaissance des personnes âgées.

#### **5/ Ecarts entre les structures :**

Une moyenne de 10 actions par résidence. Sur 85 résidences :

- seules 17 résidences sont en dessous de cette moyenne (contre 41 établissements en 2016)
- le nombre d'établissements sans aucune action de prévention de perte d'autonomie est en forte diminution (5 en 2017 contre 19 en 2016) : des structures avec uniquement des actions d'animation autour de jeux de société et repas festif et/ou avec des difficultés à mobiliser les résidents et des interventions de bénévoles faute de moyens.

#### **SYNTHESE ET EVOLUTIONS ATTENDUES :**

- Il est constaté une augmentation de 10% des actions de prévention de perte d'autonomie menées au sein des résidences autonomie de Gironde entre 2016 et 2017.
- Le choix d'actions proposées aux résidents et destinées à favoriser le lien social est de plus en plus riche et varié.
- Les actions relevant de la prévention santé sont en augmentation et représentent 30% des actions collectives menées en résidence autonomie sur 2017.
- La professionnalisation des intervenants est développée grâce au recours récent à des intervenants extérieurs spécialistes du domaine tels que des ergothérapeutes, des psychomotriciens en complément d'interventions d'éducateurs sportifs ou psychologues.
- Les partenariats autour de la mise en place des actions de prévention sont encouragés (SPASAD, EHPAD) pour les années à venir.

- Au niveau national la mise à disposition de ressources et outils destinés aux gestionnaires de résidences autonomie est prévue pour 2018, afin de les soutenir et de les accompagner dans la mise en place et l'évaluation de ces actions. Ce dispositif devrait être accessible sur le site [pourbienvieillir.com](http://pourbienvieillir.com). Dans l'attente en accompagnement du versement du forfait autonomie 2018, une liste non exhaustive d'opérateurs susceptibles de développer ce type d'actions en résidence autonomie a été communiquée aux établissements de Gironde.